

RÈGLEMENT NUMÉRO 460-8

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 460 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN DE CRÉER UNE ZONE DE 30 KM/H SUR LA RUE SPILLER ET UN SENS UNIQUE SUR LA PREMIÈRE BOUCLE DE LA RUE SAINT-PAUL

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de Règlement présenté et déposé lors de la séance du conseil municipal en date du 19 juin 2023;

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller Claude Leroux a fait mention de l'objet et de la portée du projet de Règlement;

CONSIDÉRANT que l'assistante-greffière a pris les dispositions nécessaires pour que Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT STATUÉ, ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – TITRE

Le présent Règlement s'intitule : Règlement 460-8 modifiant le Règlement numéro 460 concernant la circulation et le stationnement afin de créer une zone de 30 km/h sur la rue Spiller et un sens unique sur la première boucle de la rue Saint-Paul.

ARTICLE 2 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du Règlement.

ARTICLE 3 – MODIFICATION DE L'ANNEXE D

Le Règlement numéro 460 est modifié à l'annexe D, jointe au présent Règlement pour en faire partie intégrante, par l'ajout de deux (2) panneaux de sens unique.

ARTICLE 4 – MODIFICATION DE L'ANNEXE F

Le Règlement numéro 460 est modifié à l'annexe F, jointe au présent Règlement pour en faire partie intégrante, par l'ajout de deux (2) panneaux d'entrée interdite.

ARTICLE 5 – MODIFICATION DE L'ANNEXE J

Le Règlement numéro 460 est modifié à l'annexe J, jointe au présent Règlement pour en faire partie intégrante, par le retrait de deux (2) panneaux de 40 km/h et l'ajout d'une zone de 30 km/h pour toute la rue Spiller.

ARTICLE 6 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Mélanie Villeneuve,
MAIRESSE

Christine Ménard, urb.,
ASSISTANTE-GREFFIÈRE

CERTIFICAT

Avis de motion :	19 juin 2023
Présentation et dépôt du projet de Règlement	19 juin 2023
Adoption :	17 juillet 2023
Avis d'entrée en vigueur :	19 juillet 2023

Mélanie Villeneuve,
MAIRESSE

Christine Ménard, urb.,
ASSISTANTE-GREFFIÈRE

Annexe D

Sens unique

Panneaux à ajouter

# identification	Nom de rue	# troçons	Localisation	Côté	Commentaire
P_080_1	Saint-Paul	276	Dans le rond-point Saint-Paul, en face du 38, rue Saint-Paul	Gauche	Sens-Unique
P_080_1	Saint-Paul	276	Dans le rond-point Saint-Paul, en face du 38, rue Saint-Paul	Droite	Sens-Unique

Annexe F

Entrée interdite

Panneaux à ajouter

# identification	Nom de rue	# troçons	Localisation	Côté	Commentaire
P_040	Saint-Paul	276	Dans le rond-point Saint-Paul, en face du 46, rue Saint-Paul	Gauche	Sens-Unique
P_040	Saint-Paul	276	Dans le rond-point Saint-Paul, en face du 46, rue Saint-Paul	Droite	Sens-Unique

Annexe J

Limites de vitesse 40 km/h

Panneaux à retirer

# panneau	# identification	Nom de rue	# troçons	Localisation	Côté	Commentaire
E-P-605	P_070_4	Spiller	259-C2	Sur la rue Spiller vers le Sud, localisé sur le terrain du 260, rue Connaught	Droit	Max. 40 secteur
E-P-607	P_070_4	Spiller	260-C1	Sur la rue Spiller vers le Nord, en face du 940, rue Spiller	Droit	Maximum 40 secteur

Annexe J

Limites de vitesse 30 km/h

Panneaux à ajouter

# identification	Nom de rue	# troçons	Localisation	Côté	Commentaire
P_070_2	Spiller	264	Sur la rue Spiller, sur le côté du 260 de la rue Connaught	Droit	Maximum 30
P_070_2	Spiller	264	Sur la rue Spiller, sur le côté du 291 de la rue Milton	Gauche	Maximum 30
P_070_2	Spiller	334	Sur la rue Spiller, en façade du 869 de la rue Spiller	Droit	Maximum 30
P_070_2	Spiller	334	Sur la rue Spiller, en façade du 900 de la rue Spiller	Gauche	Maximum 30
P_070_2	Spiller	335	Sur la rue Spiller, sur le côté du 258 de la rue D'Oxford	Droit	Maximum 30
P_070_2	Spiller	335	Sur la rue Spiller, en façade du 922 de la rue Spiller	Gauche	Maximum 30
P_070_2	Spiller	336	Sur la rue Spiller, en façade du 931 de la rue Spiller	Droit	Maximum 30
P_070_2	Spiller	336	Sur la rue Spiller, en façade du 940 de la rue Spiller	Gauche	Maximum 30
P_070_2	Spiller	340	Sur la rue Spiller, en façade du 1027 de la rue Spiller	Droit	Maximum 30
P_070_2	Spiller	340	Sur la rue Spiller, sur le côté du 351 de la rue Bousquet	Gauche	Maximum 30
P_070_2	Spiller	341	Sur la rue Spiller, sur le côté du 240 de la rue Vigneault	Droit	Maximum 30
P_070_2	Spiller	151	Sur la rue Spiller, en façade du 1043 de la rue Spiller	Droit	Maximum 30
P_070_2	Spiller	151	Sur la rue Spiller, en façade du 1040 de la rue Spiller	Gauche	Maximum 30

P_070_2	Spiller	75	Sur la rue Spiller, en façade du 1048 de la rue Spiller	Gauche	Maximum 30
P_070_2	Spiller	86	Sur la rue Spiller, en façade du 1061 de la rue Spiller	Droit	Maximum 30
P_070_2	Spiller	86	Sur la rue Spiller, en façade du 1064 de la rue Spiller	Gauche	Maximum 30
P_070_2	Spiller	150	Sur la rue Spiller, en façade du 1085 de la rue Spiller	Droit	Maximum 30
P_070_2	Spiller	150	Sur la rue Spiller, en façade du 1072 de la rue Spiller	Gauche	Maximum 30
P_070_2	Spiller	150	Sur la rue Spiller, en façade du 1077 de la rue Spiller	Droit	Maximum 30
P_070_2	Spiller	150	Sur la rue Spiller, en façade du 1080 de la rue Spiller	Gauche	Maximum 30
P_070_2	Spiller	111	Sur la rue Spiller, en façade du 1095 de la rue Spiller	Droit	Maximum 30